

Bonnes pratiques identifiées dans le cadre du projet

UN-INSTRAW & CAWTAR

« Renforcement du leadership féminin et consolidation de la participation des femmes à la vie politique et aux processus de prise de décision en Algérie, au Maroc et en Tunisie »

Dans le cadre du projet intitulé : « Renforcement du leadership féminin et de la participation des femmes à la vie politique et dans les processus de prise de décision en Algérie, au Maroc et en Tunisie », initié par l'Institut des Nations Unies de Formation et de Recherche pour la Promotion de la Femme « UN-INSTRAW » et le Centre de la Femme Arabe pour la Formation et la Recherche « CAWTAR », un *mapping* a été effectué sur la situation de la participation politique des femmes en Algérie, au Maroc et en Tunisie pendant la période du Septembre 2008 – Mai 2009. Ce *mapping* apporte un éclairage sur la participation des femmes à la vie politique et au processus de prise de décision dans les trois pays, et permet de dégager les problématiques soulevées dans chacun des trois pays et les bonnes pratiques existant en vue de la promotion de l'habilitation politique des femmes.

Trois cas spécifiques ont été identifiés comme bonnes pratiques initiées par les gouvernements ou les partis politiques des trois pays, concernant leurs effets et impacts sur la participation politique des femmes au niveau national ainsi que régional :

I- Algérie: Présentation d'une femme Présidente d'un parti politique aux élections présidentielles

L'Algérie enregistre une première dans le monde arabe par le fait qu'une présidente d'un parti politique s'est présentée, à deux reprises aux élections présidentielles (avril 2004 et avril 2009).

Louiza Hanoune, militante de gauche a toujours milité pour un dialogue sans exclusion. Avec son Parti des travailleurs, créé en 1990, elle avait préconisé le boycott des législatives de décembre 1991 mais s'était élevée, en janvier 1992, contre l'annulation du second tour du scrutin favorable au FIS. Grâce à son charisme, entre 1997 et 2002, le PT est passé de 3 à 21 sièges de députés.

En 1999, elle n'avait pas réussi à recueillir les 75 000 signatures requises pour la candidature aux élections présidentielles. Cependant, la barre est franchie en 2004 et 2009, obtenant, en 2009, plus de 4% des voix.

Il est à souligner aussi que la nomination de Louiza Hanoune comme présidente de son parti a ouvert la voie à une dynamique sociale qui accepte de plus en plus de voir des femmes à la tête de leurs partis politiques :

- Au Maroc, Z'hor Chekkafi a été élue, en 2006, Présidente d'un parti politique, le Parti Socialiste et Démocrate (PSD).

- De même, en Tunisie, Maya Jribi, une activiste du Parti Démocrate Progressiste, a été élue secrétaire générale de son parti, en 2007.

En outre, 46% des candidats du Parti de Travailleurs (PT) lors des dernières élections législatives de 2007, étaient des femmes. Des 26 membres élus, 11 sont des femmes. En effet, le Congrès national du parti a décidé de placer les femmes candidates comme tête de liste ou dans la deuxième position des listes candidates. Les hommes et femmes du parti ont réalisé une grande mobilisation et travail de sensibilisation auprès des citoyens, des familles, etc....

De plus, les femmes sont présentes avec le parti dans toutes les différentes structures décisionnelles. Toutes les femmes élues du PT sont membres de Commissions Parlementaires et des Commissions d'amitié interparlementaires.

II- Maroc/ Réformes favorables à la participation politique des femmes.

En 2008, le gouvernement marocain a entamé une série des réformes, notamment du code électoral et de la charte communale, qui ont préparé le terrain à une plus forte présence des femmes dans les instances élues au niveau national et local.

Il s'agit de la création d'une commission consultative nommée « *commission de l'égalité et égalité des chances* » (art 14 de la charte communale) ainsi qu'à la mise en place d'un plan stratégique de développement communal pour une période de 6 ans selon une démarche participative sensible au genre (art 36 de la charte communale).

D'un autre côté, la révision de l'article 204 du code électoral a permis la création de « circonscriptions électorales complémentaires » dans les communes urbaines ou rurales et arrondissements et un « *fond d'appui pour la promotion de la représentativité des femmes* » (art 288 bis du code électoral) a été créé.

Grâce à ces réformes, le taux de présence des femmes dans les conseils communaux, suite aux élections de juin 2009, a été multiplié par 22, passant de 0.56% à plus de 12%.

D'un autre côté, le Maroc enregistre le plus grand nombre de femmes ministres. En effet, elles sont sept à avoir intégré le gouvernement au mois d'octobre 2007, cinq parmi elles détiennent des portefeuilles ministériels à plein titre.

III- Tunisie/ discrimination positive en faveur des femmes dans le Rassemblement Constitutionnel Démocratique (RCD):

La volonté politique tunisienne a adopté des mesures spécifiques temporaires pour augmenter la participation des femmes à la vie politique. C'est le cas des mesures prises par le Rassemblement Constitutionnel Démocratique, le parti au pouvoir, pour le renforcement de la participation des femmes pendant la dernière décennie :

- La base du RCD est à plus de 30% féminine ;
- Les secrétaires généraux des comités de coordination sont tous de sexe masculin,
- Il a été décidé en 1992, de créer dans chaque comité, un poste de secrétaire générale adjointe chargée des affaires féminines.
- Depuis 1992, on compte parmi les Secrétariats permanents du RCD, un secrétariat pour les affaires de la Femme, devenu Secrétariat adjoint chargé de la femme. Ce secrétariat vient dans la hiérarchie du Parti, immédiatement après le Secrétariat général ; sa mission consiste à coordonner les 1500 cellules féminines au niveau de la base en collaboration avec les secrétaires adjointes des comités régionaux.

La présence des femmes s'est consolidée dans les instances de direction du parti, le comité central du parti qui ne comportait que 3,1% de femmes en 1957, en compte 21,2% en 1998, 26,4% en 2004 et 37,9% en 2008.

- Une femme est nommée membre du Bureau Politique, la plus haute instance du parti au pouvoir.
- Une femme est nommée secrétaire générale adjointe chargée des relations extérieures au RCD.

- Le RCD a réservé un quota dans ses listes pour les élections législatives et communales. Ca c'est traduit en un 11.5% pourcentage de femmes élues à la Chambre des Députés pour la législature 1999-2004 et 22.75% pour la législature 2004-2009. Pour cela le nombre des femmes députées au Parlement a doublé
- Pour le période 2000-2005, une mesure similaire a été adopté pour intégrer un pourcentage de 20% des femmes dans les listes des élections municipales et 25% pour le mandat 2005-2010
- Le président du RCD a décidé de réserver le 30% des chaises pour les femmes dans les prochaines élections législatives (2009) et municipales (2010)
- A l'occasion des ses congrès périodiques, le RCD a dédié une motion spéciale à « femme et famille », qui conçu du terrain, contienne des objectif claires
- Les programmes électorales (1999-2004 et 2004-2009) incluse une *composante femme* importante; des initiatives ont été réalisées dans le cadre de ces programmes pour accorder aux femmes la place

correspondant a leur potentielle et consolider leur participation a la vie politique et leur présence dans des positions de prise de décision et managerielle.

- Le point 5 du Programme Présidentielle (1999-2004) intitulé « nouvelles horizons pour les femmes » a permis l'accès de plus de 20% des femmes aux postes de prise de décision et aux structures électorales
- Le point 16 du Programme Electoral Présidentielle (2004-2009) intitulé « femmes : de l'égalité au partenariat active » vise a accéder un pourcentage minimum de 30% de présence féminine aux postes de décision et managerielle avant l'année 2009.